COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CLOUD : L’ÉTAT PUBLIE SON RECUEIL DES BESOINS DES PROJETS INFORMATIQUES PUBLICS EN MATIERE DE CLOUD DE CONFIANCE ET APPELLE LES FOURNISSEURS À REPONDRE À L’APPEL A PROJETS “RENFORCEMENT DE L’OFFRE DE SERVICES CLOUD” D’ICI LE 14 MAI 2024.**

À Paris, le 12 avril 2024

Dans la continuité de l’annonce, le 22 mars 2024, un appel à projets portant sur le renforcement de l’offre française et européenne de services cloud au profit de la souveraineté numérique et de l’IA, Marina Ferrari, secrétaire d’État chargée du Numérique auprès de Bruno Le Maire, ministre de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, **se félicite du premier bilan positif de la doctrine « Cloud au centre » et annonce la publication par la direction interministérielle du numérique (DINUM) d’une liste de services et fonctionnalités indispensables au bon fonctionnement des futurs projets informatiques de l’État**.

**Celle-ci a été constituée à partir des usages et besoins de l’administration, qui ne cessent de croître depuis l’entrée en vigueur de la**[doctrine « Cloud au centre » de l’État](https://www.numerique.gouv.fr/services/cloud/doctrine/) **en 2021** : c’est désormais un nouveau projet par jour qui choisit le cloud comme solution d’hébergement, et les dépenses annuelles de services de cloud commercial ont atteint 34,5 millions d’euros en 2023 pour le secteur public, soit une croissance de 72 % par rapport à l’année précédente.

L’objectif de cette démarche est d’**encourager les fournisseurs de services cloud à enrichir les fonctionnalités de leurs offres pour répondre aux nouveaux besoins des acteurs publics avec une gamme de services élargie et adaptée**, pour in fine développer des services numériques plus réactifs, centrés sur les utilisateurs, plus performants et plus durables.

La DINUM, avec l’appui de l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information, a **collecté et priorisé les besoins des administrations en matière de services de cloud de confiance**, en se basant sur des cas concrets de projets informatiques de l’État. Ce travail a abouti à une **liste de services indispensables** au bon fonctionnement des projets appelés à être hébergés dans un Cloud de confiance et devrait ainsi permettre **d’éclairer les feuilles de routes des fournisseurs de services cloud**.

Les **3 priorités suivantes ont été identifiées** :

* Etendre les possibilités pour les clients des offres de confiance d’organiser la **sécurité, la disponibilité et la résilience** des applications critiques qu’ils y déploient ;
* Améliorer la **productivité et la réactivité** des équipes en charge de ces applications ;
* Fournir des **capacités de pilotage des ressources**, aussi bien sur le volet économique qu’environnemental.

Cette liste, qui prend la forme d’une **expression de besoins priorisés (voir en fin de communiqué),** est publiée en lien avec [l’appel à projets (AAP) Renforcement de l’offre de services cloud](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-renforcement-de-loffre-de-services-cloud), annoncé le 22 mars dernier. Celui-ci, opéré pour le compte de l’État par Bpifrance, s’inscrit dans le cadre de la stratégie cloud de France 2030 - coordonnée par la direction générale des entreprises - de soutien au développement de l’écosystème français et européen de fournisseurs de services cloud.

La DINUM invite donc les fournisseurs de services SecNumCloud à candidater à cet AAP et **met en place une démarche innovante dite de « démonstrateur » permettant un suivi technique fin des projets retenus** et identifiés comme contribuant de manière significative à répondre aux besoins fonctionnels identifiés :

* Le projet devra être découpé en **phases courtes** avec la définition, pour chacune d’entre elles, de **cibles techniques**
* L’atteinte des cibles sera validée à partir **d’applications test** spécialement conçues à cet effet
* Le soumissionnaire devra mettre à disposition les ressources en quantité et en temps suffisants pour permettre les vérifications.

**La DINUM encourage les fournisseurs à candidater à l’AAP dès la première relève qui aura lieu 14 mai 2024 à 12h00. Une seconde relève est prévue le 2 octobre 2024 à 12h00.**

« La doctrine « Cloud au centre » accélère la transformation numérique des administrations au profit des usagers et agents publics. Elle s’appuie sur une offre de solutions numériques de confiance protégeant au mieux les données des entreprises et des citoyens français. La démarche de démonstrateur est une nouvelle étape qui illustre la montée en puissance de l’État en tant qu’acheteur de services cloud et témoigne de notre détermination à utiliser le cloud de confiance pour l’hébergement et le traitement des données sensibles des citoyens, des administrations et des entreprises. »

**Marina Ferrari, secrétaire d’État en charge du Numérique**.

« Les enjeux de souveraineté ne doivent pas être minimisés et nous ne pouvons dégrader nos exigences en matière de continuité et de confidentialité. Saisissez-vous du cloud pour construire les services numériques de demain, plus agiles et adaptés aux besoins de vos utilisateurs. Le démonstrateur cloud de confiance poursuit des objectifs essentiels : étendre les possibilités pour les clients des offres de confiance, améliorer la productivité et la réactivité des équipes mais également fournir des capacités de pilotage des ressources, aussi bien sur le volet économique qu’environnemental. »

**Stéphanie Schaer, directrice interministérielle du numérique**.

En savoir plus sur les enjeux de la stratégie Cloud du Gouvernement :

[https://www.economie.gouv.fr/securite-performance-souverainete-strategie-cloud#](https://www.economie.gouv.fr/securite-performance-souverainete-strategie-cloud)

En savoir plus sur la doctrine Cloud au centre et le Cloud de confiance :

<https://www.numerique.gouv.fr/services/cloud/>

Participer à l’appel à projets « Renforcement de l’offre de services cloud » :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-renforcement-de-loffre-de-services-cloud>

Consulter l’expression de besoins priorisés :  

**Contact presse du secrétariat d’État chargé du Numérique :**

Mél : [presse.senum@numerique.gouv.fr](mailto:presse.senum@numerique.gouv.fr) | Tél : 01 53 18 43 70

**Contact presse de la direction interministérielle du numérique (DINUM) :**

Mél : [floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr](mailto:floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr) | Tél : 06 10 60 41 19

**Contact presse de l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI) :**

Mél : [presse@ssi.gouv.fr](mailto:presse@ssi.gouv.fr) | Tél : 06 49 21 63 80

**Contact presse de de la direction générale des entreprises (DGE) :**

Mél : [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr) | Tél : 01 44 97 04 49